

Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

Compte-rendu
du Conseil Communautaire
Jeudi 26 mai 2016 à 18 heures 30
Au marché couvert d'AVALLON

Le 26 mai 2016, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert d'AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

55 Conseillers titulaires présents : Angélo ARENA, Hubert BARBIEUX, Françoise BAUDOT, Jean-Michel BEAUGER, Camille BOERIO, Josiane BOUTIN, Paule BUFFY, Jean-Paul BUTTARD, Jean-Yves CAULLET, Gérard CHABERT, Nathalie CHARTIER, Gilles CHENE, Alain COMMARET (arrivée à l'OJ n° 5.2), Micheline DALIDET, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS (arrivée à l'OJ n° 5), Pierre DIAZ, Jean-Paul FILLION, Isabelle GEORGELIN (arrivée à l'OJ n° 5.2), Pascal GERMAIN, Michel GUILBERT, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI (arrivée à l'OJ n° 5.2), Chantal HOCHART, Didier IDES, Claude LABOUREAU, Gérard LACOMBE, Patrick LEBLANC, Philippe LENOIR, Nicole LHERNAULT, Marie-Claire LIMOSIN, Alain MARILLER, Bertrand MASSIAS JURIEEN de la GRAVIÈRE, Bernard MASSOL, Jean-Louis MICHELIN, Michel MILLET, Franck MOINARD, Gérard PAILLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Véronique PICHON, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, Nicolas ROBERT, François ROUX, Sylvie SOILLY (arrivée à l'OJ n° 2), Anne-Marie THOMASSIN, Gilles TISSIER, Joël TISSIER, Françoise VERMILLARD, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Françoise WICKER.

11 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Farid AIT KICHA a donné pouvoir à Jean-Yves CAULLET, Laurent CLUZEL a donné pouvoir à Florence COLTIER-FILLON, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Dominique HUDRY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE, Agnès JOREAU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Jean-Claude LANDRIER a donné pouvoir à Josiane MAGNE, Claude MANET a donné pouvoir à Roland FARCY, Monique MILLEREAUX a donné pouvoir à Nathalie CHARTIER, François-Xavier NAULOT a donné pouvoir à Patrick LEBLANC, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Patrick GEORGE.

2 Conseillères titulaires ayant donné pouvoir de vote pour le début de séance : Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Gérard GUYARD (jusqu'à l'OJ n° 5.1) et Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Josiane BOUTIN (jusqu'à l'OJ n° 4).

1 Conseillère titulaire absente excusée sans ayant donné de pouvoir de vote : Noëlle RAUSCENT.

2 Conseillers titulaires absents : Damien BRIZARD et Gérard DEMARTINI.

7 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote : Camille BOÉRIO, Jean-Yves CAULLET, Nathalie CHARTIER, Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Patrick LEBLANC et Bernard RAGAGE.

4 Conseillers suppléants présents avant un pouvoir de vote : Florence COLTIER-FILLON, Roland FARCY, Patrick GEORGE et Josiane MAGNE.

Date de la convocation	20 mai 2016
Conseillers titulaires en fonction	69
Conseillers titulaires présents	55
Conseillers titulaires ayant pouvoir de vote	7
Conseillers suppléants ayant pouvoir de vote	4

Secrétaire de séance : Franck MOINARD.

- ✓ Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Communautaires présents et présente les excuses susvisées ainsi que celles de Madame la Sous-préfète d'AVALLON, de Madame le Trésorier d'AVALLON et de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Yonne. Il remercie Monsieur le Maire d'AVALLON et son conseil municipal pour l'accueil réservé au Conseil Communautaire.
- ✓ Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour les points inscrits à l'ordre du jour, sauf, si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers, il serait procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**
- ✓ Le Président rappelle que les Conseils Communautaires sont des séances publiques mais que le public, y compris les suppléants, n'est pas autorisé à intervenir.
- ✓ Le Président rappelle aux Conseillers qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.
- ✓ Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.
- ✓ Monsieur Jean-Yves CAULLET, Maire d'AVALLON, souhaite la bienvenue au Conseil Communautaire.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU MERCREDI 27 AVRIL 2016

O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Le Président explique que la déchetterie d'ÉTAULES a été victime d'un vol avec effraction du véhicule dédié au service des Déchets Ménagers, dans la nuit du 24 au 25 mai dernier et précise que celui-ci a été retrouvé brûlé sans moteur, le lendemain.
- ✓ Dans le cadre du service commun « autorisations du droit des sols », le Président explique qu'il va adresser un mail aux communes concernées pour rappeler qu'il ne faut pas que les pétitionnaires soient redirigés vers la CCAVM. Il revient aux secrétaires de mairie de faire remonter, le cas échéant et par mail au service instructeur, les doléances des usagers.
- ✓ Dans le cadre de la prescription du PLUI, le Président indique qu'il va adresser un mail de rappel aux communes qui n'ont pas encore fait parvenir les coordonnées de leurs référents titulaire et suppléant.
- ✓ Pour faire suite à la délibération du 27 avril dernier relative au retrait de la délibération du 21 janvier 2016 concernant une convention de partenariat avec la ville d'AVALLON qui portait sur les modalités de versement du financement des crèches CARIBOU et GALIPETTE, le Président explique qu'il a reçu l'ordonnance du Tribunal Administratif de DIJON l'avisant du désistement du requérant.
Monsieur Jean Yves CAULLET précise que la commune d'AVALLON retirera également sa délibération relative à la convention de partenariat. Il ajoute que la commune d'AVALLON émettra le plus tard possible le titre de recette à l'encontre de la Communauté de Communes.
- ✓ Monsieur Hubert BARBIEUX, Vice-président en charge de la santé, explique qu'il sera proposé, lors du prochain Conseil Communautaire, de céder les locaux actuels du Pôle santé de CHÂTEL-CENSOIR et de transférer la maîtrise d'ouvrage du futur Pôle à la commune de CHÂTEL-CENSOIR par une modification statutaire.
- ✓ Le Président explique que la CCAVM fera l'objet d'une présentation dans le Journal du Parlement.
- ✓ Le Président indique que les réponses aux invitations des communes, envoyées par la CCAVM, doivent être directement adressées à celles et à ceux qui en sont les initiateurs.
- ✓ Le Président rappelle la tenue du séminaire du Conseil Communautaire qui aura lieu le lundi 20 juin prochain de 14 heures 30 à 18 heures 30 à la salle des fêtes de VASSY-ÉTAULES.
- ✓ Le Président informe que la prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le mardi 28 juin 2016 à 18 heures 30 au marché couvert d'AVALLON.

O.J N° 3 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

Depuis la dernière réunion du Conseil Communautaire, le Président explique qu'il n'a pris aucune décision inhérente à ses délégations.

O.J N° 4 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Depuis la dernière réunion du Conseil Communautaire, le Président explique que le Bureau Communautaire n'a pris aucune décision inhérente à ses délégations.

O.J N° 5 : ACTION SOCIALE

1°) **Accueil de loisirs sans hébergement « Les copains d'abord » à QUARRÉ LES TOMBES** (*Rapporteur : Monsieur Nicolas ROBERT, Vice-président en charge de l'Enfance/Jeunesse*) : Monsieur Nicolas ROBERT rappelle qu'un accueil de loisirs a été mis en place, à titre expérimental, pour les vacances scolaires d'octobre 2015 (10 jours), décembre 2015 (3 jours), février 2016 (10 jours) et avril 2016 (10 jours) sous maîtrise d'ouvrage des PEP 89, délégataire du Service Public pour la gestion de l'Accueil de loisirs 1, 2, 3...Soleil à AVALLON. Il rappelle, également, que cette phase expérimentale n'a eu aucun impact financier pour la CCAVM dès lors que les PEP 89 ont pris en charge la totalité de la dépense supplémentaire en précisant que la commune de QUARRÉ LES TOMBES a participé à cet accueil par la mise à disposition gracieuse de locaux et de services. Monsieur Nicolas ROBERT expose un bilan succinct de cette phase expérimentale :

- Horaires de l'accueil : 7 heures 30 - 18 heures - du lundi au vendredi - à la journée ou à la demi-journée - avec ou sans repas,
- 14 enfants, représentant 20 familles, ont été accueillis en moyenne par jour,
- Provenance des enfants : BEAUVILLIERS, CUSSY LES FORGES, DOMECEY SUR CURE, MAGNY, MARIGNY L'ÉGLISE (58), QUARRÉ LES TOMBES, SAINT-BRANCHER, SAINT GERMAIN DES CHAMPS et SAINT LÉGER VAUBAN,

- Mise en place d'un ramassage en bus (matin et soir) : entre 5 et 7 enfants ont utilisé ce service (BEAUVILLIERS, SAINT-BRANCHER, SAINT GERMAIN DES CHAMPS et SAINT LÉGER VAUBAN).

Considérant que cette phase expérimentale présente un résultat satisfaisant répondant à une attente des familles en milieu rural, Monsieur Nicolas ROBERT explique qu'il est envisagé de poursuivre cet accueil de loisirs sur une période de 7 semaines en 2016 (11 juillet – 5 août, 20 octobre – 31 octobre et 19 décembre – 23 décembre) à la charge de la Communauté de Communes. Il présente les grandes lignes du budget prévisionnel, établi sur la base d'un accueil de 20 enfants, qui s'équilibre en dépenses/recettes à hauteur de 32 400,00 euros avec un reste à charge de 24 500,00 euros. Il indique que ce reste à charge pourra être financé par une décision modificative ultérieure prévoyant des prélèvements sur des comptes de dépenses où des économies pourront être faites par rapport au budget primitif adopté le 14 avril dernier.

Le Président ajoute que les crédits nécessaires pourraient être, notamment, compensés par la baisse des intérêts du crédit relais du parc d'activités, par le recours aux contrats d'avenir pour le recrutement d'agents de crèches et par la baisse de certaines dépenses de fonctionnement.

Avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, Monsieur Nicolas ROBERT propose au Conseil Communautaire de délibérer pour accepter l'ouverture d'un accueil de loisirs à QUARRÉ LES TOMBES selon les modalités susvisées et, le cas échéant, pour autoriser le Président à signer un avenant au contrat d'affermage avec les PEP 89 et tous documents inhérents à la décision.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE l'ouverture d'un accueil de loisirs à QUARRÉ LES TOMBES tel que cela a été présenté et AUTORISE le Président à signer un avenant au contrat d'affermage avec les PEP 89 et tous documents inhérents à la décision.

2°) Règlement de fonctionnement de la Commission d'attribution des places de crèches (*Rapporteur : Monsieur Nicolas ROBERT, Vice-président en charge de l'Enfance/Jeunesse*) : Monsieur Nicolas ROBERT explique que le règlement de fonctionnement de la Commission est un outil technique permettant aux agents et aux familles d'avoir un cadre précis et clair qui définit les critères d'attribution des places de crèches. Il expose les modifications proposées au fonctionnement actuel :

- Les réunions de la Commission auront lieu tous les mois (à l'exception du mois d'août) afin d'informer plus régulièrement les familles du suivi de leur dossier,
- Les délais laissés aux familles pour répondre aux courriers seront réduits,
- L'attribution des places s'effectuera en fonction des places disponibles et du nombre de points attribués,
- Les directrices de crèches alerteront la hiérarchie qui pourra ne pas accepter une famille qui modifierait sa demande après l'attribution d'une place.

Sur la proposition de la Commission Action sociale 1 « Enfance/Jeunesse » et avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, Monsieur Nicolas ROBERT propose au Conseil Communautaire de délibérer pour approuver le règlement de fonctionnement de la Commission d'attribution des places de crèches.

- ✓ En réponse à une question de Madame Josiane BOUTIN, Monsieur Nicolas ROBERT détaille les différents critères permettant d'établir objectivement une classification des candidatures pour les places de crèches.
- ✓ En réponse à une question de Madame Sonia PATOURET-DUMAY sur la prise en compte de la mixité sociale au sein des crèches intercommunales, Monsieur Nicolas ROBERT répond par l'affirmative.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE le règlement de fonctionnement de la Commission d'attribution des places de crèches tel qu'il est présenté.

O.J N° 6 : FINANCES

1°) Convention d'occupation précaire d'une parcelle sise au hameau de VILLIERS-NONAINS 89630 SAINT-BRANCHER (*Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des finances*) : Monsieur Bernard RAGAGE explique que Monsieur Philippe CHATELAIN, domicilié à La Maison des Champs 89630 SAINT-LÉGER-VAUBAN, occupe actuellement, à titre gracieux, une parcelle de 1 ha 50 cadastrée A n°205-238 en partie, sise au hameau de VILLIERS-NONAINS 89630 SAINT-BRANCHER, dédiée à l'aménagement d'une zone artisanale intercommunale. Considérant que ladite zone est libre de tout aménagement et avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour autoriser le Président à signer une convention d'occupation précaire avec Monsieur Philippe CHATELAIN, selon les modalités exposées en cours de séance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer une convention d'occupation précaire avec Monsieur Philippe CHATELAIN pour la parcelle susvisée, moyennant une indemnité annuelle de 120,00 euros toutes charges comprises.

2°) Renégociation du crédit relais n°10278 00160 00020021702 (*Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des finances*) : Monsieur Bernard RAGAGE rappelle que la Communauté de Communes de l'Avallonnais avait souscrit, en date 21 août 2012, un crédit relais d'un montant initial de 2 700 000,00 euros auprès du Crédit Mutuel pour la viabilisation du Parc d'Activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON » au taux de 3,25% avec une échéance fixée au 31 août 2015. Il indique que le solde actuel de ce crédit relais s'élève à 2 300 000,00 euros avec un taux ramené à 2,90% et une échéance fixée au 31 août 2016. Compte tenu des délais de commercialisation des parcelles et faisant suite à une renégociation avec l'établissement bancaire, Monsieur Bernard RAGAGE explique que le Crédit Mutuel propose un nouveau crédit relais reportant la date de remboursement au 31 août 2018 avec un nouveau taux fixé à 1,35% en précisant que des remboursements, sans frais, peuvent être réalisés à tout moment en fonction de la commercialisation des parcelles. Il ajoute que si le remboursement de ce crédit devait aller à son terme. Avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire de délibérer pour autoriser le Président à signer un nouveau crédit relais se substituant au crédit relais n°10278 00160 00020021702 avec le Crédit Mutuel selon les modalités susvisées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer un nouveau crédit relais se substituant au crédit relais n°10278 00160 00020021702 avec le Crédit Mutuel selon les modalités susvisées.

***Erratum :** bien que les conditions de renégociation exposées en cours de séance restent identiques et toutes aussi intéressantes, il s'agit d'autoriser la signature d'un nouveau crédit relais se substituant au crédit relais précédent et non d'un avenant pour ledit crédit précédent comme notifié dans la note de synthèse rédigée par le Président.*

3°) Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Grand Avallonnais (Rapporteur : le Président) : le Président rappelle la situation juridique du PETR du Grand Avallonnais et explique l'avancement du dossier depuis la délibération en date du 23 mars dernier décidant le recrutement des 4 agents de la structure pour une période de 3 mois allant du 1^{er} mars au 31 mai 2016. Il rend compte, notamment, des différentes réunions qui ont été organisées au Conseil Régional de Bourgogne/Franche-Comté (vendredi 8/04/2016), à la Préfecture de l'Yonne (mardi 12/04/2016), au siège du Territoire du Grand Avallonnais (mercredi 13/04/2016) et à la Direction Générale des Collectivités Locales (mardi 10/05/2016). Compte tenu des explications exposées en cours de séance et, notamment, le calendrier prévisionnel de la suite de ce dossier et la nécessité de préserver les crédits d'ingénierie 2016, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour l'autoriser à :

- Conclure et signer une convention de partenariat avec la Communauté de Communes du SEREIN pour l'animation du projet du Territoire du Grand Avallonnais,
 - Signer tous les documents relatifs au soutien financier de l'ingénierie territoriale avec les différents partenaires visés à l'article 4 « modalités financières » de ladite convention et, notamment, avec le Conseil Régional de Bourgogne/Franche-Comté et l'Agence Régionale de Santé pour percevoir les fonds d'ingénierie 2016 qui ne pourront pas être reportés en 2017,
 - Signer des avenants aux contrats de travail à durée déterminée des quatre agents concernés pour la période allant du 1^{er} juin au 31 décembre 2016,
 - Solliciter le transfert de l'agrément au titre de l'engagement du service civique actuellement en cours au sein du PETR du Grand Avallonnais.
- ✓ Monsieur Jean-Yves CAULLET, tout en rappelant l'origine législatif des PETR, souligne la volonté politique de construire collectivement un territoire.
- ✓ Madame Sonia PATOURET-DUMAY et Monsieur Nicolas ROBERT approuvent la démarche dans l'intérêt général du territoire.
- ✓ En réponse à une question de Madame Josiane BOUTIN, le Président explique que tous les porteurs de projets qui sont dans l'attente de subventions doivent patienter, soit jusqu'au redémarrage du PETR du Grand Avallonnais, soit jusqu'à la création d'un nouveau PETR. Il précise que ces subventions ne peuvent pas transiter par la CCAVM en rappelant que l'enjeu majeur de la convention à conclure avec la Communauté de Communes du SEREIN est d'avoir l'assurance que les crédits accordés seront préservés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Président à :

- **Conclure et signer une convention de partenariat avec la Communauté de Communes du SEREIN pour l'animation du projet du Territoire du Grand Avallonnais,**
- **Signer tous les documents relatifs au soutien financier de l'ingénierie territoriale avec les différents partenaires visés à l'article 4 « modalités financières » de ladite convention et, notamment, avec le Conseil Régional de Bourgogne/Franche-Comté et l'Agence Régionale de Santé pour percevoir les fonds d'ingénierie 2016 qui ne pourront pas être reportés en 2017,**
- **Signer des avenants aux contrats de travail à durée déterminée des quatre agents concernés pour la période allant du 1^{er} juin au 31 décembre 2016,**
- **Solliciter le transfert de l'agrément au titre de l'engagement du service civique actuellement en cours au sein du PETR du Grand Avallonnais.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.